



Nouveau : une assurance santé pour toutous et matous

Les Français sont nombreux à détenir au moins un animal de compagnie, mais peu sont assurés pour leur chien ou leur chat. Pourtant, la demande existe ! C'est pourquoi la Macif a choisi de vous aider à mieux protéger votre compagnon à quatre pattes en vous proposant, pour eux, une nouvelle offre d'assurance.

Macif Assurance Chien et Chat répond aux besoins des animaux... et s'adapte à votre budget⁽¹⁾ !

Votre teckel s'est fait une mauvaise fracture ? La formule Économique⁽¹⁾ comprend la prise en charge des interventions supérieures à 150 euros à la suite d'un accident ou d'une maladie (avec un plafond de 1 200 euros par an). Elle concerne toutes les races à l'exception des chiens de catégories 1 et 2 comme les staffs, les rottweilers et autres chiens d'attaque ou de défense. Un service d'information est également inclus pour chouchouter votre animal

au quotidien : vaccination, alimentation, comportement, informations juridiques... De quoi se rassurer sur l'essentiel.

Vous faites partie de ceux qui veulent ce qu'il y a de mieux pour sa santé ?

La formule Protectrice⁽¹⁾ couvre (dans la limite d'un plafond global de 2 000 euros par an) tout type d'interventions vétérinaires, y compris les soins préventifs (vaccins, stérilisation, castration, et même le détartrage dentaire !) ainsi que la médecine douce de confort (ostéopathie, kinésithérapie par exemple). Les frais liés au décès sont également couverts. Votre chartreux a fugué ou a peut-être été volé ? La Macif vous accompagne pour le retrouver en remboursant les frais d'annonce dans la presse locale.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Macif.fr](https://www.macif.fr), rubrique Vie quotidienne et loisirs.

(1) Dans les conditions et limites fixées dans le contrat Macif Assurance Chien et Chat souscrit.